

Une charte pour les commerces

Elle prodigue des conseils aux enseignes pour obtenir les aides financières du Fisac et ainsi rénover leurs devantures

Destiné à rendre le centre-ville plus attractif avec une attention particulière portée sur l'architecture, le Fisac a du succès. Au point que les 100 000 € d'aides financières alloués aux commerces désireux de moderniser leurs devantures arrivent déjà à épuisement. "On va dépasser les crédits alloués, précise le maire Daniel Spagnou. Dans un sens c'est une bonne chose, mais il faudra sûrement une rallonge de l'intercommunalité."

En attendant une charte de qualité des devantures commerciales et artisanales vient d'être définie à destination des commerces du centre-ville. Nous en déclinons plusieurs aspects (voir ci contre). Elle sera annexée au Plan d'urbanisme de la ville. À noter que les projets (une dizaine) concernant le centre ancien, donc un périmètre historique, sont sujets à l'approbation de l'architecte des bâtiments de France.

Cette charte constitue un guide de conseils. Rien n'est imposé. Les projets d'aménagements des commerces, qu'ils suivent ou non les avis préconisés, sont étudiés par un comité constitué de Nicole Peloux, présidente de la CCI, Stéphane Ropers, président de l'Apacs, Jean-Pierre Serra, directeur de l'intercommunalité, Dominique Carnel vice-président du Sisteronais, Bruno Malgat délégué communautaire, Philippe Manent responsable du service



L'enseigne de "la Taste" intégrée dans la ligne générale des trumeaux est un exemple recommandé.

/ PHOTOS M.L.



Les membres du comité ont présenté la Charte.

appui à la création aux entreprises de la CCI et Marianne Didier, coordinatrice Fisac. Ce comité décide de l'attribution des aides financières du Fisac s'il estime les initiatives pertinentes.

À ce jour, 28 dossiers de subventions ont été retirés. Quatre ont été approuvés, ceux de "Bullitt", "Bizet coiffure", "Taormina" et "Structura", qui ont entrepris des travaux. Les dossiers du "Spar" et d'"Imprimerie nou-

velle" sont en cours. Pour les devantures gros œuvre ou second œuvre, le Fisac finance les travaux à hauteur de 50% pour un seuil maximum de 40 000 € engagés par le commerce. À l'origine, le commerce se devait d'engager au minimum 5 000 € de travaux pour bénéficier des aides du Fisac. Critère sur lequel le comité peut faire preuve de souplesse au cas par cas.

Maxime LANCASTRE

RENSEIGNEMENTS

Pour vous conseiller gratuitement dans votre projet et vous intégrer dans la charte, contactez Etienne Bergdoit, architecte des bâtiments de France : ☎ 04 92 36 70 60. Pour obtenir des informations sur les aides financières disponibles : Marianne Didier ☎ 04 92 31 27 52.

Les conseils de la charte

▸ **LES DEVANTURES** : La devanture doit respecter l'alignement des tracés régulateurs de l'immeuble. Les enseignes ou devantures de taille excessive, comme celles qui surplombent une porte d'entrée d'un immeuble, sont à éviter afin de dissocier la fonction commerciale de celle d'habitation. Rue Droite, la devanture en applique d'"Orange" et la vitrine en feuillure du libraire constituent de bons exemples.

▸ **LES FERMETURES** : Les rideaux métalliques à lames pleines, les rideaux ou grilles positionnés à l'extérieur de la vitrine sont déconseillés. Les vitrages anti-effractions, la grille artisanale en ferronnerie, les volets de bois repliables ou susceptibles d'être dissimulés dans les tableaux de devantures en bois, comme pour l'enseigne "Castiglione", sont à privilégier. Les stores à enroulement à mailles ajourées et les volets à lames micro-perforées sont tolérés. À noter que les systèmes et mécanismes doivent être dissimulés à l'intérieur de la devanture et ne faire aucune saillie sur la façade à l'image de Terre d'Emotions.

▸ **LES ENSEIGNES** : Celles en bandeau ne doivent pas dépasser le niveau des appuis des fenêtres du 1^{er} étage sauf dans le cas de commerces possédant un entresol. Elle ne doit pas non plus être posée sur des éléments décoratifs. Les enseignes en drapeau à défilement de textes ou clignotantes sont déconseillées, ainsi que celles qui occultent partiellement la porte d'entrée ou qui masquent des éléments décoratifs. Les dimensions d'une enseigne type Potence vont, pour la hauteur et la largeur jusqu'à 60 cm maximum. À l'image du Braserio. Mesures différentes pour une enseigne de type caisson. Les enseignes du "Grain 2 selleries", de "l'Atelier P.Giroud" du magasin "La Taste" sont approuvées par la charte.

▸ **ECLAIRAGE** : Il est préférable qu'il se fasse à l'intérieur de la vitrine car il met en valeur la devanture. Sinon, l'éclairage extérieur doit être faible, doux et uniforme sur la devanture commerciale. La boutique "Sportwear" et le magasin "L'Occitane" illustrent ces deux types d'éclairage.



Une bonne représentation d'enseigne en potence.

/ PHOTO M.L.